



Administration communale  
WINCRANGE

## AVIS de publication

Concerne : dossier de demande avec le n° de référence : EAU/AUT/23/0153

Conformément aux dispositions de l'article 24, § 1, de la loi du 19 décembre 2008 relatif à la protection et gestion des eaux, il est porté à la connaissance du public que, l'Administration de la Gestion de l'Eau a été saisie par une demande d'autorisation :

- *Demande du 6 février 2023 concernant une traversée des cours d'eau "Tretterbaach" et "Lameschbaach" par trois câbles moyenne tension et un tuyau Smartgrid entre Boxhorn et Sassel, requérant : Creos Luxembourg S.A.*

Le public peut prendre inspection du dossier de la demande à la maison communale à Wincrange du 15.03.2023 au 29.03.2023 inclus.

Des informations supplémentaires peuvent être recueillies auprès de l'Administration de la gestion de l'eau, Direction, 1 av. du Rock'n Roll L-4361 Esch-sur-Alzette.

Wincrange, le 14.03.2023

Le bourgmestre,



Marcel Thommes